

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 053

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : M. TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 22

Abstention : 4

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : **Décisions modificatives budgétaires numéro 1 des budget principal et budget annexe caveau et cavurnes.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-2 et 3 ;

Vu les arrêtés du 20 décembre 2024 relatifs aux instructions budgétaires codificatrices M. 57 et M4 SPIC ;

Vu les délibérations du 02 avril 2025 n° 2025/025 relative à l'adoption du budget principal et 2025/028 relative à l'adoption du budget annexe caveaux, cavurnes et colombariums ;

Vu l'avis unanime de la commission finances du 21 octobre 2025 ;

Considérant la nécessité de prendre acte des modifications budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services publics et au bon déroulement des travaux en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les décisions modificatives budgétaires 1 du budget principal et du budget annexe caveaux, cavurnes et colombarium jointes en annexe à la présente ;
- **Charge** le directeur général des services et monsieur le chef de service de gestion comptable de Berre l'Etang, de mettre en œuvre la présente délibération, chacun en ce qui le concerne.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

